

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RIMAC BUTANGAS

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RIMAC BUTANGAS

Numéro du produit 33024

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Gaspåfyllning

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SISAB Svetsekonomi i Skövde AB
Box 197
541 24 Skövde
0500-41 51 00
info@sisab.info

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

RIMAC BUTANGAS

BUTANE		70-100%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32
Classification Flam. Gas 1 - H220		
PROPANE		5-7.49%
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21
Classification Flam. Gas 1 - H220		
PENTANE		1-1.99%
Numéro CAS: 109-66-0	Numéro CE: 203-692-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459286-30-0000
Classification Flam. Liq. 1 - H224 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	L'abus de solvants peut tuer instantanément.
Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

RIMAC BUTANGAS

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Déversements mineurs: Wipe away with paper or textile fabric.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

RIMAC BUTANGAS

PENTANE (CAS: 109-66-0)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 432 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 0,23 mg/l eau de mer; 0,23 mg/l rejet intermittent; 0,88 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 3,6 mg/l Sédiments (eau douce); 1,2 mg/kg/jour Sol; 0,55 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Aucune protection pour les mains n'est requise.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais un respirateur à cartouche chimique peut être requis pour des poussières/vapeurs connues comme toxiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Impossibilité technique d'obtenir les données.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.

RIMAC BUTANGAS

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Inconnu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

RIMAC BUTANGAS

Information générale	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.
Inhalation	Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une irritation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée.
Contact cutané	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausées, vomissements. Mal de tête.

Informations toxicologiques sur les composants

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL₅₀ inhalation)

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL₅₀ inhalation)

PENTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 400,0

Espèces Rat

RIMAC BUTANGAS

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 3 000,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 364,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs 364,0
mg/l)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

Informations écologiques sur les composants

BUTANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Très volatile.
LC50, 96 heures: 24.11 mg/l,

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** Très volatile.
CE₅₀, 48 heures: 14.22 mg/l, Daphnia magna

PROPANE

toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** Très volatile.
CE₅₀, 48 heures: 27.14 mg/l,

PENTANE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 4,26 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë -
invertébrés aquatiques** CE₅₀, 48 heures: 2,7-9,1 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes
aquatiques** Cl₅₀, 72 heures: 7,51 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

BUTANE

**Persistance et
dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

RIMAC BUTANGAS

PROPANE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

BUTANE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

PROPANE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

PENTANE

Potentiel de bioaccumulation FBC 171

Coefficient de partage log Pow: 3,4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible

Informations écologiques sur les composants

BUTANE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

PROPANE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Le fabricant de ce produit est conforme aux règles et règlements de la DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages en payant des frais d'emballage pour l'élimination et le recyclage des déchets d'emballages.

RIMAC BUTANGAS

Méthodes de traitement des déchets Le couvercle en plastique et la vanne sont triés en plastique. Les aérosols vides sont triés comme ferraille. Les résidus et les récipients non vides doivent être considérés comme des déchets dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

Classe déchet Non empty containers: 14 06 03*
Empty containers: 15 01 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Les aérosols peuvent être effectués au niveau national en quantités limitées (1L) aussi longtemps que chaque colis ne dépasse pas 30 kg dans des boîtes en carton ou 20 kg sur des plateaux avec emballage ou rétrécissement stretch. Chaque colis doit être marqué avec un espace en forme de losange, la partie supérieure et inférieure est noire, entourée d'une ligne qui mesure au moins 100 mm x 100 mm.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Étiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

RIMAC BUTANGAS

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Une revue de la fiche de données de sécurité avec le personnel pour gérer le produit recommandé.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Björkstедt

Date de révision 23/09/2019

Révision 1

Numéro de FDS 21402

Mentions de danger dans leur intégralité H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.